

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présences :	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absences : Monsieur Réjean Guoin Maire

1. Ouverture et constat du quorum

M. Richard Gilbert, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0304-2022

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption du procès-verbal

0305-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil :

4.1.1. Séance régulière du 15 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
02-08-2022	Pierre Belleville	Direction générale	Taxation municipale aux Terrasses Taureau.
10-08-2022	Ministère des Transports du Québec	Direction générale	Réponse à la correspondance reçue en mai dernier.
10-08-2022	Catherine Beaulieu	Direction générale	Demande de signalisation et dos d'âne.
16-08-2022	Association pour la protection du Lac Taureau	Direction générale	Déversement des eaux usées non-traitées.
17-08-2022	MELCC	Direction générale	Acceptation aide financière
17-08-2022	Réseau Biblio	Maire	Invitation
19-08-2022	Justine et Cie	Direction générale	Entente de partenariat
21-08-2022	MELCC	Municipalité	Autorisation Travaux en rive et littoral pour piste cyclable
22-08-2022	Hélène Essiambre (MRC)	Direction générale	Politique MADA
25-08-2022	Les Compagnons de Louis Cyr	Maire	Invitation souper bénéfice
29-08-2022	MELCC	Direction générale	Avis de non-conformité
29-08-2022	Arienne Sylvestre (MRC)	Direction générale	Fiscalité municipale des immeubles forestières
30-08-2022	MRC de la Matawinie	Conseil	Gala de la préfète
31-08-2022	Réal Poitras	Direction générale	Travaux chemin du Lac-Taureau
31-08-2022	FQM	Direction générale	Formation offerte
02-09-2022	Sharlee-Rose Rochon	Conseil	Autorisation projet JEHM
06-09-2022	Piétons Québec	Conseil	Programme d'aide financière au développement TAPU
06-09-2022	Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière	Maire	Demande d'appui
07-09-2022	André Jobin	Conseil	Requête station de vidange pour VR.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0306-2022

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	121 244.76 \$
5.1.2. Salaires	132 601.36 \$
5.1.3. Paiements automatisés	94 872.92 \$
5.1.4. Comptes à payer	1 491 130.12 \$

Représentés par les chèques #21830 à #21911, ainsi que par les dépôts directs #1578 à #1638.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période août et septembre 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21830	Bell Canada	62.60 \$
21831	Hydro Québec	245.87 \$
21832	Lasalle Véronique	50.00 \$
21834	Provigo St-Michel-des-Saints	199.37 \$
21835	Purolator Inc.	40.28 \$
21836	Remorquage A. Robillard Inc.	2,012.06 \$
21837	Wex Canada Ltd	12,300.01 \$
21838	Xérox Canada Ltée	907.32 \$
21839	9350-6343 Québec Inc.	6,668.55 \$
21840	Bellerose Carl	115.20 \$
21841	Hydro-Québec	10,744.62 \$
21842	Petite Caisse	412.20 \$
21843	Postes Canada	530.93 \$
21844	Télus Mobilité	894.66 \$
21845	Beaulieu Isabelle	111.00 \$
21846	Fonds des Pensions Alimentaires	535.16 \$
21848	Mini-Entrepôts	4,217.27 \$
21849	Postes Canada	239.06 \$
21850	Purolator Inc	91.52 \$
21851	Richard Courtemanche	1,200.00 \$
21852	Wex Canada Ltd	11,368.80 \$
21853	Hydro-Québec	2,558.96 \$
21854	Association des Locataire HLM	3,000.00 \$
21855	Club FY	742.22 \$
TOTAL:		<u>59,247.66 \$</u>

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1578	L'Ass. des Pompiers St-Michel	500.00 \$
1579	MRC de Matawinie	18,436.24 \$
1580	Refuge la 2 ^e Chance	344.93 \$
1581	Bionest	624.95 \$
1582	H2LAB Inc.	93.13 \$

1583	ICO Technologies	804.82 \$
1584	Caprea Experts Immobiliers Inc	3,679.20 \$
1585	SDPRM	37,513.83 \$

TOTAL: **61,997.10 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2022-08	Humania	14,662.01 \$
2022-08	Revenu Québec (D.A.S.)	53,063.15 \$
2022-08	Revenu Canada (D.A.S.)	29,650.84 \$
2022-08	Revenu Québec (D.A.S.)	29,695.17 \$

TOTAL : **127,071.17 \$**

Salaires	132,601.36 \$
Frais de Banque	227.23 \$
Régime de retraite	19,888.70 \$
Remboursement int./pr 1	74,684.84 \$
Accéo transphère	72.15 \$
Int. Prêt/1	\$
S.Q.	\$

TOTAL : **227,474.28 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21856	Beauséjour Lorraine	268.62 \$
21857	Carbonaro Francesco	171.20 \$
21858	Dulac Thérèse	776.10 \$
21859	Fiducie Famille Pierre Belleville	2,594.19 \$
21860	Robillard Lise	33.01 \$
21861	St-Arnaud Josée et Chantal	2,550.24 \$
21662	9350-6343 Québec Inc.	6,668.55 \$
21863	Abatage Multi F.S.T.G	3,386.01 \$
21864	Albert Julie	840.57 \$
21865	Baribeau Jennifer	71.23 \$
21866	Bellerose Carl	699.30 \$
21867	Messer Canada Inc.	767.98 \$
21868	Camion Western Star Mauricie Inc	12,527.15 \$
21869	Centre esthétique Automobile GG	60.00 \$
21871	Certilab	2,612.85 \$
21872	Chambre de Commerce et d'Industrie	120.00 \$
21873	Decelle François	113.44 \$
21874	Dépanneur R. Prud'Homme Enr	112.63 \$

21875	Services de cartes Desjardins (visa)	176.75 \$
21876	Distribution Laurentides Lanaudière	1,315.30 \$
21877	Englobe Corp.	13,751.01 \$
21878	Fleuriste St-Michel-des-Saints	175.91 \$
21879	Fonds d'information sur le territoire	105.00 \$
21880	Garage Gervais Inc.	251.97 \$
21881	Garage Mécapro	1,127.91 \$
21882	Garage Guy Rondeau Inc.	298.74 \$
21883	Hétu-Bellehumeur Architectes Inc.	11,442.89 \$
21884	Joliette Sécurité	2,547.00 \$
21885	Katag	558.00 \$
21886	Les Emballages Carrousel Inc.	479.68 \$
21887	Les Ent. N. Charrette Inc.	91.98 \$
21888	Les Pneus et Soudures M. B. Enr	206.85 \$
21889	Location d'Outils MGM Inc.	701.35 \$
21890	L'Outimobile Inc.	3,996.69 \$
21891	Mécanique YP	453.22 \$
21892	Mini-Entrepôts	3,218.15 \$
21893	Pompes Villemaire Inc.	3,736.46 \$
21894	Productions Kila	503.01 \$
21895	Provigo St-Michel-des-Saints	220.55 \$
21896	Purolator Inc.	17.41 \$
21897	Recyclage Frédéric Morin Inc.	2,774.76 \$
21898	Suspension Beaudry & Fils Inc.	4.54 \$
21899	Techno Diesel Inc.	1,231.59 \$
21900	Tremblay-Laliberté, A-G	1,460.98 \$
21901	Vanex Inc	6,139.67 \$
21902	Bell Canada	62.60 \$
21903	Festi-Jeux	827.82 \$
21904	Joliette Sécurité	259.94 \$
21905	L'Association Forestière de Lanaudière	114.98 \$
21906	Mel Moteurs Électriques Laval Ltée	28,387.33 \$
21907	Municipalité St-Jean-de-Matha	1,181.10 \$
21908	Purolator	40.24 \$
21909	Tennis Évolution Inc	1,840.97 \$
21910	Track Industriel	618.82 \$
21911	Wex Cadana Ltd	14,228.65 \$

TOTAL : **138,922.89 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1586	Acier Majeau & Fils Ltée	1,512.93 \$
1587	Aquatechno Inc.	712.85 \$
1588	Auberge du Lac Taureau	496.05 \$
1589	Beauséjour Dominique	165.55 \$
1590	Bélanger Sauvé, Avocats	1,276.22 \$
1591	Boivin & Gauvin Inc	139.03 \$
1592	Chemaction	1,142.85 \$
1593	E.B.I. Environnement Inc.	38,612.94 \$
1594	Excavation Normand Majeau Inc	1,071,217.75 \$

1595	Félix Sécurité Inc.	48.23 \$
1596	FQM Assurances Inc	109,805.51 \$
1597	Futura Pub	463.34 \$
1598	GBI Expert-Conseil Inc.	31,770.48 \$
1599	Georges-H. Durand Ltée	826.96 \$
1600	Groupe BEI	378.39 \$
1601	Groupe Sports-Inter Plus	367.35 \$
1602	H2LAB Inc	93.13 \$
1603	Harnois Energies Inc.	351.13 \$
1604	Imprimerie R. Pinard Inc.	1,037.07 \$
1605	Joyla Philippe	65.80 \$
1606	Kimiko	4,443.61 \$
1607	Laroque – Cournoyer	574.88 \$
1608	L'Ass. des Pompiers St-Michel	396.00 \$
1609	Le Papetier	3,243.64 \$
1610	Les Barrières Spectron Inc.	1,296.29 \$
1611	Moreau Marie-Eve	55.43 \$
1612	MRC de Matawinie	25,370.27 \$
1613	Municipalité St-Zénon	600.30 \$
1614	Parro Info Développement Inc	2,897.37 \$
1615	Pièces D'Auto Joliette Inc	3,897.71 \$
1616	Produits Sany Inc	329.52 \$
1617	Radiotel Inc	536.70 \$
1618	R. Bélanger et Fils	383.50 \$
1619	Refuge La 2 ^e Chance	1,260.62 \$
1620	Rona de la Haute-Matawinie	1,403.95 \$
1621	St-Georges Marie-Eve	127.65 \$
1622	Sarrazin Steven	300.00 \$
1623	Satelcom Internet	354.52 \$
1624	SCFP Section locale 5261	2,195.43 \$
1625	Simpliciti International	114.36 \$
1626	Sintra Inc	1,869.67 \$
1627	SP Médical	338.43 \$
1628	Sylvio Champoux & Fils Inc	12,430.71 \$
1629	Tremblay Huissier de Justice Inc	338.01 \$
1630	Wurth Canada Ltée	344.90 \$
1631	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	6,887.00 \$
1632	Boivin & Gauvin	730.00 \$
1633	Buanderie St-Michel	177.64 \$
1634	Dunton Rainville SENC	13,075.63 \$
1635	Gouin Réjean	467.87 \$
1636	Larocque – Cournoyer SENS	1,149.75 \$
1637	MRC Matawinie	79.44 \$
1638	Priorité StratJ Inc	4,052.87 \$

TOTAL : **1,352,207.23 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **1,491,130.12 \$**

5.2. Camions Western Star Mauricie Inc. – Factures BC99645 et BC99729

0307-2022

ATTENDU QUE la transmission à dû être remplacée sur le camion International 2674 (unité #09) ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d’acquitter les factures BC99645 et BC99729 de l’entreprise Camions Western Star Mauricie Inc., pour un montant totalisant 10 895.52 \$ plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

5.3. Villemaire Pneus et Mécanique Inc. - Devis

0308-2022

ATTENDU QUE les unités #01, #09, #15 et #20 ont besoins de pneus neufs ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d’accepter le devis #D140-0000715 de Villemaire Pneus et Mécanique Inc., au montant de 9 009.66 \$ plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

5.4. Excavation Allard Inc. – Offre de services

0309-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit disposer des boues récoltées aux étangs aérées et les faire transporter à Saint-Félix-de-Valois et Saint-Édouard-de-Maskinongé pour la valorisation agricole ;

CONSIDÉRANT les offres de services suivantes :

Entreprises	Montants
Excavation Allard Inc.	20 838 \$ plus taxes
Groupe Nadeau	21 750 \$ plus taxes

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d’accepter l’offre de service de Excavation Allard Inc., au coût de 20 838 \$ plus taxes, pour la disposition et le transport des boues.

Adopté à l’unanimité.

5.5. Moteurs Électriques Laval Ltée – Offre de services

0310-2022

ATTENDU QUE des travaux de reconditionnement sont prévus sur la pompe de distribution #1 de la station de Manawan ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'approuver l'offre de service de Moteurs Électriques Laval Ltée, afin d'effectuer les travaux de reconditionnement de la pompe de distribution #1, pour un montant s'élevant à 21 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Matricule 7271-56-4663 - Demande de dérogation mineure

0311-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'une habitation à 5.33 mètres d'une limite de propriété avant (rue Orance) au lieu de 10 mètres, ce qui contrevient à l'article 7.5.5 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement sera, ainsi, plus en harmonie avec la situation du terrain ;

CONSIDÉRANT la volonté de conserver une bande boisée entre l'habitation et la rue Orance ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur la rue Durand, plus précisément sur le lot 6 142 752 (matricule 7271-56-4663), tel que recommandé par le CCU (108 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 8176-49-5926 - Demande de dérogation mineure

0312-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la reconstruction d'une (1) habitation présente sur un terrain qui ne fait pas front à un chemin public ou privé, ce qui contrevient à l'article 3.4.3-4) du règlement de régie interne # 319-1992 ;

CONSIDÉRANT les rapports d'inspections qui démontrent que le bâtiment concerné est endommagé et difficilement récupérable ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété possède déjà 2 habitations sur un seul terrain (droit acquis) ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 33, chemin Fafard (zone Vb-7, matricule 8176-49-5926) conditionnellement à ce que le bâtiment reconstruit possède la même superficie que le bâtiment existant, tel que recommandé par le CCU (109 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 9370-06-1449– Retour sur une demande de dérogation mineure

0313-2022

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement de l'habitation à 13.14 mètres (43.11 pieds) de la limite de propriété arrière, au lieu de 14.27 mètres (46.82 pieds), ce qui contrevient à l'article 5.3.6 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis de nos experts juridiques, nous sommes informés que le dossier peut être traité en demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la situation dérogatoire est mineure (1.3 mètres) ;

CONSIDÉRANT les problèmes structuraux rencontrés lors de l'ajout de la fondation ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise au sol est la même, malgré l'ajout de la fondation ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 38, chemin du Lac-Étroit (matricule 9370-06-1449), tel que recommandé par le CCU (110 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7272-85-6195- Demande de dérogation mineure

0314-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'une habitation sur un terrain qui ne fait pas front à un chemin public ou privé, ce qui contrevient à l'article 3.4.3-4) du règlement de régie interne # 319-1992 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun accès notarié aménagé pour les services d'urgences (pompiers, ambulance, etc. ...) ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès est très difficile ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour une propriété situé dans le secteur de la chute à Ménard, plus précisément sur le lot 6 142 955 (zone Vb-10, matricule 7272-85-6195), tel que recommandé par le CCU (111 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 8874-10-7980 - Demande de dérogation mineure

0315-2022

ATTENDU QUE la demande concerne un conteneur n'ayant pas de revêtement extérieur, ni de structure de toit, ce qui contrevient à l'article 6.3.10 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur autorisé était conditionnel au permis émis et au respect de la réglementation (revêtement extérieur et toiture) ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire autrement ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 100, chemin du Lac-de-Vase (matricule 8874-10-7980), tel que recommandé par le CCU (112 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 8372-65-7861 – Projet de lotissement

0316-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur le lotissement ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le plan projet de lotissement pour la propriété située au 301, chemin Tardif (matricule 8372-65-7861) (plan préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, en date du 8 juin 2021, minute 39659, dossier 28710), tel que recommandé par le CCU (113 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 8175-92-3756 – Projet de lotissement

0317-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur le lotissement ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement pour la propriété située au 2902, chemin du Lac-Taureau (matricule 8175-92-3756) (plan préparé par GNL, arpenteurs-géomètres, dossier N-13548, en date du 8 juillet 2022), tel que recommandé par le CCU (114 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7782-04-6669 – Demande de permis d'aménagement

0318-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-4) pour la propriété située au 2010, chemin de la Pointe-Fine (matricule 7782-04-6669), tel que recommandé par le CCU (115 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.10. Matricule 7374-20-6550 – Demande de permis d'aménagement

0319-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-4) pour la propriété située au 81, chemin des Scouts (PIIA, zone Va-2, matricule 7374-20-6550), tel que recommandé par le CCU (116 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

9. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 692-2022 (Zone Coln-3)

0320-2022

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le règlement 692-2022 ((Zone Coln-3).

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 704-2022 (Taux d'imposition des droits de mutation immobilière)

0321-2022

Proposé par : Guylain Beaulieu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'adopter le règlement 704-2022 (Taux d'imposition des droits de mutation immobilière).

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Rendez-vous Country – Achat bar et scène plateforme (remorque)

0322-2022

ATTENDU QUE depuis la première édition du Rendez-vous Country, Martin Benoit (Hôtel Central), membre du comité organisateur, fournit le bar lors de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci désire se départir dudit bar et d'une scène plateforme (remorque) ayant servis lors des parades et de l'événement « Danse dans la rue » des années précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité voit une opportunité de posséder une scène plateforme qui s'avèrerait utile lors d'événements futurs ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de faire l'acquisition du bar et de la scène plateforme (remorque), appartenant à M. Jean Benoit, au montant de 4 000 \$, qui serviront au Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints et autres événements.

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

13.1. **Camion-citerne Freightliner 2006 – Achat**

0323-2022

ATTENDU QUE le service incendie doit absolument faire l'acquisition d'un nouveau camion-citerne ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Rawdon se départit d'un camion-citerne Freightliner, 2006, 2500 gallons ;

CONSIDÉRANT QUE ledit camion-citerne doit faire l'objet d'une mise à niveau pour répondre aux normes et aux besoins du service incendie de Saint-Michel-des-Saints ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu :

- **De** faire l'acquisition d'un camion-citerne Freightliner, 2006, 2500 gallons, à la ville de Rawdon, pour un montant de 110 000 \$ plus taxes et d'octroyer un montant de 90 000 \$, afin d'effectuer la mise à niveau dudit camion-citerne ;
- **D'**affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité

13.2. **Service incendie – Nominations**

0324-2022

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **De** nommer Jean-Guy Therrien en tant que Lieutenant ;
- **De** nommer Francis Giguère en tant que pompier 1 et Premier Répondant pour une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1 Dunton Rainville – Dossier 103167

0325-2022

CONSIDÉRANT QUE le 21 février 2022, la municipalité adoptait la résolution numéro 0052-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions entre les parties, il y a eu lieu de rescinder cette résolution ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de rescinder la résolution numéro 0052-2022 à toute fin de droit.

Adopté à l'unanimité

14.2. Desjardins – Règlement d'emprunt temporaire

0326-2022

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 690-2022 a été approuvé par le MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit payer les travaux par un emprunt temporaire jusqu'à la fin de ceux-ci.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'autoriser** l'ouverture d'un règlement d'emprunt temporaire avec Desjardins ;
- **D'autoriser** Réjean Gouin, maire, ainsi que Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous les documents requis pour cet emprunt.

Adopté à l'unanimité

14.3. Assemblée Générale Annuelle 2022 de la FQM – Dépôt de résolution

0327-2022

ATTENDU QUE plusieurs municipalités éprouvent des difficultés à combler et à maintenir en postes les officiers municipaux responsables de l'émission des permis (Inspecteur/trice en bâtiment et environnement ;

ATTENDU QUE le département d'urbanisme et environnement est un des plus importants au sein d'une municipalité et présente un haut niveau de complexité, donc requiert des employés performants ayant des connaissances approfondies en la matière ;

ATTENDU QUE les risques de poursuites sont importants en cas de manquements ou d'erreurs de la part des officiers municipaux émettant des permis ;

ATTENDU QUE, pour plusieurs municipalités, les effectifs étant considérablement réduits, une pression importante est exercée sur les officiers municipaux du département d'urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE la fonction d'officier municipal responsable de l'émission des permis est rarement valorisé ;

ATTENDU QU'une petite municipalité, telle que la nôtre, en plein développement, a des moyens limités d'arriver à faire respecter la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la FQM a pour mission de défendre les intérêts des municipalités en tant que porte-parole de celles-ci ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de cette problématique subit par bon nombre de municipalités ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **De** demander à la FQM d'envisager des solutions à court, moyen et long terme, afin de remédier à la situation, telles ;
 - Aidez financièrement les municipalités, pour qu'elles soient en mesure d'offrir les meilleures conditions de travail possibles aux officiers municipaux ;
 - Rendre plus accessibles les formations des officiers municipaux ;
 - Faire des démarches, auprès du gouvernement, pour que soient simplifiées les lois et règlements en lien avec l'environnement et les milieux humides et hydriques, qui se complexifient et insécurisent les officiers municipaux ;
 - Mettre en place un système de mentorat pour les nouveaux officiers municipaux ;
- **De** transmettre la présente résolution à la FQM, afin qu'elle soit ajoutée à l'ordre du jour de l'AGA du 22 septembre 2022 ;
- **De** transmettre la présente résolution aux MRC de la région de Lanaudière, membres de la FQM, afin de les informer de cette démarche.

Adopté à l'unanimité

14.4. Lot 6 142 510 – Acquisition de gré à gré

0328-2022

ATTENDU QUE l'immeuble mentionné en titre accuse d'importantes taxes municipales impayées notamment à la suite d'une procédure de démolition et de nettoyage auxquels la Municipalité a dû faire procéder ;

ATTENDU QUE les copropriétaires ont souscrit à un acquiescement à jugement et demandent à pouvoir céder leur immeuble au bénéfice de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, en contrepartie des taxes dues ;

ATTENDU le rapport favorable des procureurs de la Municipalité qui ont tenu compte de l'ensemble des facteurs pertinents à cette affaire, notamment les chances de récupération de la créance municipale ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints se porte acquéreuse, de gré à gré, de l'immeuble mentionné en titre, et ce, en contrepartie des taxes municipales qui l'affectent actuellement ;
- **QUE** la vente doit être notariée aux conditions usuelles après avoir obtenu de la notaire instrumentant la certitude qu'aucune charge ni hypothèque ne grève la propriété ;
- **QUE** la Municipalité offre au Centre de services scolaire des Samares d'effectuer le paiement des trois dernières années d'arrérages de taxes.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0329-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

La séance est levée à : 20 H 21

Adopté à l'unanimité.

Richard Gilbert
Maire suppléant

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier